



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
30 janvier 2002
Français
Original: anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 9^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 15 octobre 2001, à 15 heures

Président : M. Effah-Apenteng (Ghana)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Mselle

Sommaire

Point 123 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

01-58039 (F)



La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 123 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003 (A/56/6 et Corr.1, A/56/7 et A/56/16)

1. Au nom de la Cinquième Commission et en son nom personnel, **le Président** félicite l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général d'avoir été désignés pour recevoir le Prix Nobel de la paix.

2. **Le Secrétaire général**, en sa qualité de Secrétaire général et Chef de l'administration de l'ONU, présente le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Ce projet porte sur un montant total de 2 milliards 519 millions de dollars, soit une réduction de 0,5 % en termes réels par rapport à celui de l'exercice biennal précédent. Conformément à la pratique, le projet de budget-programme fera l'objet d'une réévaluation avant d'être adopté par l'Assemblée générale.

3. Le projet de budget comporte des augmentations modestes mais qui présentent leur importance dans des domaines prioritaires tels que la paix et la sécurité internationales, la promotion d'une croissance économique soutenue et du développement durable, le développement de l'Afrique, la promotion des droits de l'homme, la coordination des opérations d'aide humanitaires, la promotion de la justice et du droit international, le désarmement, et la lutte contre la drogue, la prévention du crime et la lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Une modeste augmentation est proposée pour le contrôle interne, et des crédits sont demandés pour le financement des missions politiques spéciales qui seront prorogées ou approuvées au cours du prochain exercice biennal. Comme dans les projets de budget-programme précédents, des ressources ont été prévues pour les programmes d'enseignement et de formation afin de permettre au personnel et aux directeurs de programme d'acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions. Des investissements substantiels continueront d'être consentis pour améliorer l'infrastructure et les capacités de l'Organisation dans le domaine des technologies de l'information et renforcer ainsi l'efficacité de l'ONU dans un monde de plus en plus interconnecté.

4. Des ressources sont également prévues pour des activités relatives à des manifestations devant se tenir

en 2002, notamment la Conférence internationale sur le financement du développement. Bien gérée, cette Conférence, qui doit se tenir à Monterrey (Mexique) en mars, pourrait apporter une contribution capitale à la réalisation des objectifs de développement énoncés lors du Sommet du millénaire. Le budget reflète aussi les mesures de réforme en cours et présente pour la première fois des indicateurs des résultats escomptés, afin que les États Membres puissent mieux mesurer le succès avec lequel l'Organisation parvient à tenir ses promesses.

5. Le Secrétaire général engage la Commission, lorsqu'elle étudiera les propositions qu'il lui présente pour le prochain exercice biennal, à examiner favorablement et sans retard sa demande de ressources pour la deuxième phase du processus de réforme du maintien de la paix. Il se félicite des mesures prises en réponse aux recommandations du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies, mais souligne qu'il importe de faire davantage pour que l'Organisation puisse mener une action plus efficace dans le domaine du maintien de la paix, qui constitue sa principale tâche.

6. Une autre condition fondamentale de l'efficacité des opérations des Nations Unies est la sécurité du personnel. Le Secrétaire général y attache une grande importance et a présenté des propositions à ce sujet; un accord est intervenu sur une formule de partage des coûts et la Commission a reçu les renseignements complémentaires qu'elle avait demandés. Il faut espérer que la Commission prendra une décision finale sur le système de gestion de la sécurité et les ressources correspondantes, y compris la désignation d'un coordonnateur à plein temps pour les mesures de sécurité.

7. Le Secrétaire général engage également la Commission à veiller à ce que l'Organisation continue de disposer de locaux dignes d'elle. Pour remettre en état les locaux du Siège, tout en satisfaisant aux impératifs modernes de sécurité – intervention dont l'urgence a été dramatiquement mise en évidence par les événements du 11 septembre – l'Organisation devra très largement compter sur l'appui des États Membres. Le schéma théorique et l'analyse de coûts du plan d'équipement devraient être achevés en février 2002, et un rapport complet sera présenté à la Commission au printemps. Le Secrétaire général espère que ces renseignements aideront la Commission à déterminer la meilleure ligne d'action pour créer un environnement

plus sûr et plus propice à l'efficacité des travaux de l'Organisation.

8. Lors du Sommet du millénaire, qui s'est tenu en septembre 2000, les dirigeants du monde ont fixé pour l'ONU un programme très précis. Les priorités qu'ils ont définies ne sont pas moins importantes maintenant qu'elles ne l'étaient avant les tragiques événements du 11 septembre.

9. Au cours des cinq années écoulées, le Secrétaire général s'est attaché à faire en sorte que l'ONU soit mieux placée pour aider à atteindre ces objectifs et satisfaire les demandes croissantes qui lui sont faites. L'Organisation a rationalisé ses procédures de gestion, amélioré la structure du Secrétariat, introduit un mode de gestion collégial et considérablement amélioré la coordination entre les différents organes du système des Nations Unies, en particulier grâce à la création, à l'échelon national, d'un plan-cadre pour l'aide au développement. La création de comités exécutifs pour la paix et la sécurité, le développement, les affaires économiques et sociales et les affaires humanitaires – avec, en toile de fond, les droits de l'homme, qui constituent une préoccupation commune – a également contribué à resserrer la coordination interinstitutions à tous les niveaux. Les efforts se poursuivront pour permettre à l'Organisation de jouer un rôle plus efficace à un moindre coût. La réforme de la gestion des ressources humaines, la modernisation des procédures et méthodes et une meilleure utilisation des technologies de l'information continueront de constituer des priorités.

10. Beaucoup a déjà été fait, et le Secrétaire général est résolu à faire davantage. Mais il faut aussi être réaliste. Au cours des six années écoulées, le budget de l'ONU n'a absolument pas augmenté. En dollars, le budget global est même inférieur à ce qu'il était en 1994-1995. L'Organisation a pu jusqu'ici absorber les effets de l'inflation et un grand nombre de mandats pour lesquels aucun crédit n'était prévu, en gérant soigneusement ses ressources et en fixant des priorités. Grâce à diverses réformes, à des mesures d'efficacité et à l'emploi des nouvelles technologies, elle est largement parvenue à faire davantage avec des moyens moindres. En dépit des difficultés qu'elle a rencontrées face à des budgets stagnants et au règlement tardif des contributions, elle a continué à servir les États Membres et les peuples du monde.

11. L'Organisation peut faire davantage avec des moyens moindres, mais dans certaines limites. Tôt ou tard, la qualité de ses prestations est appelée à souffrir. De nouvelles contraintes budgétaires compromettraient gravement sa capacité d'assurer les services requis, en particulier lorsque les États Membres lui imposent de nouveaux mandats sans les accompagner de nouvelles ressources. Il est temps de revoir attentivement et dans le détail le programme de travail de l'Organisation et de se demander si toutes les réunions prévues sont réellement indispensables; si certains des rapports requis ne font pas double emploi avec d'autres; si les ressources ont été allouées de la façon la plus productive et si elles ne seraient pas plus utilement affectées aux domaines prioritaires définis par la Déclaration du millénaire. Les États Membres devraient s'interroger sur l'importance réelle de chacun des mandats confiés à l'Organisation, mais plus encore, ils devraient veiller à ce que des ressources soient disponibles pour les domaines qu'ils considèrent comme hautement prioritaires. En vue de faciliter le redéploiement stratégique des ressources, le Secrétaire général a proposé des délais d'exécution ou des clauses d'extinction pour les nouvelles initiatives faisant intervenir les structures organisationnelles ou l'engagement de montants importants. L'Assemblée générale n'a pas encore accepté cette proposition; le Secrétaire général engage la Commission à l'examiner sérieusement.

12. L'Organisation doit être en mesure de jouer le rôle que les peuples du monde attendent d'elle. Elle doit devenir un instrument plus efficace pour travailler dans les domaines prioritaires définis par les gouvernements des États Membres. Les propositions du Secrétaire général ont précisément cet objectif. Lui-même et tout le Secrétariat continueront à faire de leur mieux pour servir les intérêts des États Membres et de leurs peuples avec professionnalisme et efficacité. Mais en dernière analyse, pour que l'ONU devienne l'organisation forte dont ces peuples ont besoin, il faudra que les gouvernements des États Membres soient prêts à lui assurer les moyens de faire ce qu'ils attendent d'elle.

13. **M. Mselle** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) présente le premier rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur le projet de budget-programme pour l'exercice 2002-2003 (A/56/7). Le montant révisé des crédits ouverts

pour l'exercice biennal en cours est de 2 milliards 533 millions de dollars. Le montant initial pour 2002-2003 est de 2 milliards 648 millions de dollars, ce qui représente une croissance réelle légèrement négative. L'augmentation nominale est de 4,6 %.

14. La révision prévue pour tenir compte des fluctuations monétaires, de l'inflation, de certaines décisions d'organes intergouvernementaux, des dépenses d'appui aux opérations de maintien de la paix et des besoins pour la sécurité pourrait porter ce montant initial à 2,7 milliards de dollars. Toute information concernant des prévisions additionnelles devrait être transmise le plus tôt possible au Comité consultatif et à la Cinquième Commission afin que les négociations sur le budget puissent être rapidement menées à bien.

15. D'aucuns demanderont certainement une plus stricte discipline budgétaire, une meilleure efficacité, le redéploiement de ressources en faveur de priorités plus élevées et l'élimination des activités marginales et obsolètes. Au cours des années récentes, le processus d'établissement du budget initial et la détermination ultérieure des crédits approuvés par l'Assemblée générale ont déjà fait l'objet de ce genre de mesures. L'Assemblée générale a gelé les dépenses financées sur le budget ordinaire depuis 1996-1997, mais elle n'a pas gelé les demandes de nouvelles activités. Les résolutions et décisions prévoyant que des mandats additionnels seront financés «dans les limites des ressources disponibles» ont accru la charge de travail de l'Organisation sans augmenter ses ressources. Cela a entraîné dans certains cas un surcroît de travail dépassant la capacité d'absorption de l'Organisation en dépit du redéploiement de personnel et d'autres ressources. La combinaison d'un dollar fort et d'une faible inflation a permis de réaliser quelques activités additionnelles mais la qualité de certains services a néanmoins souffert. De plus, ce répit partiel risque de ne pas durer, étant donné la réduction du taux de vacance et l'évolution de la situation monétaire. Les ressources dégagées grâce à la suppression de certains produits et à des gains d'efficacité ont été réorientées vers les programmes de travail prioritaires et ne sont donc plus disponibles pour alimenter le Compte pour le développement.

16. Le rapport du Comité consultatif indique de nombreux domaines se prêtant à un accroissement important de productivité ou à des gains d'efficacité notables. Comme près de 80 % des dépenses financées

sur le budget ordinaire sont des dépenses de personnel, y compris le coût de l'assistance temporaire, des experts et des consultants, le suivi de ces dépenses est capital pour la gestion des dépenses imputables au budget ordinaire. Le Comité consultatif a présenté quelques observations sur l'amélioration de la gestion des ressources humaines. De plus, l'application des réformes approuvées par l'Assemblée générale dans ce domaine pourrait permettre d'obtenir de nouveaux gains d'efficacité.

17. Cependant dans un contexte de stagnation budgétaire, il y a des limites à ce que peut apporter l'amélioration de l'efficacité et de la productivité en l'absence d'investissements supplémentaires et alors que l'Organisation doit faire face à des demandes accrues l'entraînant dans de nouveaux programmes et de nouvelles activités. L'investissement dans les nouvelles technologies par exemple pourrait permettre une augmentation tangible de la productivité. Le Secrétariat a rédigé un rapport sur une stratégie dans ce domaine, qui présente bien le problème mais ne contient pas un réel plan d'action stratégique intégré indiquant les avantages escomptés et les ressources à investir. Il n'est plus possible de faire plus avec des moyens moindres. Comme l'a dit le Secrétaire général, une telle position est de plus en plus intenable (A/56/7, par. 141).

18. La décision de principe de l'Assemblée générale en ce qui concerne l'enveloppe du budget ordinaire est souvent arbitraire et semble parfois influencée par la situation budgétaire et économique des gouvernements ou par les contributions que les États Membres apportent aux autres opérations ou entités des Nations Unies. Il faut garder à l'esprit que le budget ordinaire, qui est relativement modeste, finance la capacité de base indispensable pour permettre à l'Organisation de s'acquitter de ses mandats, y compris l'appui aux mandats financés au moyen des budgets de maintien de la paix et des contributions volontaires. En l'absence de décision de principe de l'Assemblée générale, le Comité consultatif n'a pas participé au débat politique sur la question de savoir si c'est la croissance zéro ou la croissance nominale nulle qui devrait constituer le point de départ pour fixer l'enveloppe du budget ordinaire. Il a poursuivi sa pratique récente consistant à ne pas recommander de changement global dans le projet initial présenté par le Secrétaire général.

19. Pour la première fois, les techniques de budgétisation axées sur les résultats ont été utilisées

pour élaborer le projet de budget; ce mode de présentation demande à être affiné. Les États Membres et le Secrétariat doivent coopérer étroitement pour que des progrès soient possibles. Une formation est indispensable afin que la connaissance de cette méthode ne soit pas seulement l'apanage d'un petit nombre de fonctionnaires du Secrétariat. Une amélioration du plan à moyen terme se répercuterait sur la qualité du document budgétaire. Les principes et directives relatifs aux techniques de budgétisation axées sur les résultats présentés par le Secrétaire général, le Comité consultatif et l'Assemblée générale ne peuvent être intégralement appliqués tant qu'on n'aura pas fait de nouveaux progrès, notamment pour définir plus précisément les résultats par rapport aux ressources proposées. La responsabilité des directeurs de programme sera plus évidente lorsque les États Membres adopteront des objectifs clairs et vérifiables. Le Comité consultatif ne recommandera pas plus de souplesse dans l'utilisation des crédits ouverts tant qu'il n'aura pas la preuve que le degré de souplesse actuel est insuffisant.

20. La structure du document budgétaire est fondée sur des règles financières et de planification de programmes et ne peut être modifiée qu'une fois affinées les techniques de budgétisation axées sur les résultats. Aussi le Comité consultatif n'a-t-il pas recommandé de modifications de la présentation actuelle du document ou des méthodes utilisées pour prendre des décisions sur les postes et sur les ressources autres que les postes du budget ordinaire. A partir de 2004-2005, il sera peut-être nécessaire de revoir la présentation des chapitres du budget à la lumière des enseignements tirés de la première utilisation des techniques de budgétisation axées sur les résultats.

21. Pour gagner du temps et des ressources, le Comité consultatif a inclus dans son premier rapport des observations et recommandations sur plusieurs rapports du Secrétariat et du Corps commun d'inspection. Toutefois il présentera ses vues oralement sur le rapport du Secrétariat concernant la question des honoraires versés aux membres des organes et organes subsidiaire de l'Organisation (A/56/311). Le Comité consultatif a déjà examiné la question (A/54/7, par. 116 à 121) et a recommandé que toute décision d'accorder l'augmentation envisagée prenne effet le 1^{er} janvier 2000. L'autorité en ce qui concerne le paiement d'honoraires et les critères applicables en la matière est

du ressort exclusif de l'Assemblée générale. Malgré cela, l'Assemblée n'a pas pris de décision sur la question. Elle est donc priée de décider s'il y a lieu de relever de 25 % le montant des honoraires versés aux membres des six entités autorisées; s'il y a lieu d'étendre ce type de versements, au même niveau, à trois autres entités qui actuellement n'y ont pas droit, et à quelle date cette augmentation doit prendre effet. Si la décision est applicable rétroactivement au 1^{er} janvier 2000, les incidences financières seront de 1 088 000 dollars pour 2000-2001 et 2002-2003. Si elle s'applique sans rétroactivité, les incidences financières seront de 544 000 dollars pour la période allant du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2003, au titre des chapitres 6, 7A, 15 et 22 du projet de budget-programme pour 2002-2003.

22. La Cinquième Commission n'a encore pris aucune décision sur la pratique du Comité consultatif consistant à présenter des rapports oraux. M. Mselle appelle l'attention sur la déclaration qu'il a faite à ce sujet au cours de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale (A/C.5/53/SR.42, par. 43 à 46).

23. **Mme Brennen-Haylock** (Présidente du Comité du programme et de la coordination), présentant le rapport du Comité du programme et de la coordination (CPC) sur les travaux de sa quarante et unième session (A/56/16), dit que le Comité a examiné en profondeur toutes les questions inscrites à son ordre du jour mais a accordé une attention particulière aux 31 chapitres du projet de budget-programme pour 2002-2003 relevant de son mandat. Il a approuvé tous ces chapitres, certains avec quelques modifications, mais n'a pas été en mesure d'achever l'examen du chapitre 22 (Droits de l'homme), celui-ci n'étant pas conforme au plan à moyen terme.

24. Le mandat général du CPC est d'examiner et d'analyser le contenu programmatique du projet de budget et de se prononcer à ce sujet. En particulier, il lui faut déterminer si le Secrétaire général a correctement traduit les mandats législatifs fixés par les États Membres en programmes et activités. En général, les descriptifs de programmes qui ont été examinés ont reçu l'approbation du Comité. Le Comité ne s'est pas prononcé sur le niveau général des ressources demandées pour le prochain exercice biennal, l'examen du niveau de financement étant essentiellement la responsabilité du Comité consultatif, mais il a débattu du rôle croissant qui est assigné aux ressources extrabudgétaires pour financer certaines activités de

l'Organisation. A cet égard, il a recommandé que l'Assemblée générale examine la question, considérant ses répercussions sur l'exécution des activités prescrites et le fait que toutes ces activités doivent bénéficier d'un financement adéquat (A/56/16, par. 46).

25. Le projet de budget-programme reflète les priorités énoncées dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005. Le Comité a noté que la répartition des ressources entre les différents chapitres du budget devrait être entièrement conforme à ces priorités et il a recommandé que l'Assemblée générale accorde toute l'attention voulue à cette question. Le projet de budget-programme pour 2002-2003 est le premier établi selon la méthode axée sur les résultats. La nouvelle présentation, qui est conçue pour refléter une approche plus qualitative que quantitative, énonce les objectifs autour desquels chaque programme est conçu, ainsi que les résultats escomptés, les indicateurs de succès et les facteurs externes dont peut dépendre le succès obtenu. En général, le Comité a fait bon accueil à la nouvelle présentation mais diverses délégations se sont demandé si le langage utilisé pour indiquer les résultats escomptés et les indicateurs de succès était suffisamment précis pour permettre de bien mesurer les résultats de l'exécution des programmes. Les indicateurs devraient être plus spécifiques, et être mesurables, applicables, réalistes et définis dans le temps. Le Comité compte toutefois que cette présentation s'améliorera avec le temps. Certaines des modifications apportées aux descriptifs de programme ont pour objet d'améliorer la précision du texte. Au chapitre 8 (Affaires juridiques), le Comité a demandé que les résultats escomptés et les indicateurs de succès soient remaniés pour suivre la terminologie du plan à moyen terme.

26. Le projet de budget-programme reflète l'importance attachée à la prise en compte systématique de la parité entre les sexes dans toutes les activités des Nations Unies, en tant que partie intégrante des politiques et programmes de l'Organisation. Le Comité se félicite de l'accent mis sur cet aspect.

27. Enfin, compte tenu de l'opinion juridique présentée sur l'emploi des termes «note» et «prend note» (A/C.5/56/42), le Comité a estimé que ces termes, tels qu'ils sont employés dans son rapport sont neutres et n'expriment ni approbation ni désapprobation. Il apprécierait de nouvelles directives

de l'Assemblée générale à cet égard durant la session en cours.

28. **M. de Ruyt** (Belgique), parlant au nom de l'Union européenne, des États associés de Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie, ainsi que de l'Islande, félicite l'ONU et le Secrétaire général d'avoir été désignés pour recevoir le prix Nobel de la paix, ce qui fait ressortir la nécessité de veiller à ce qu'ils puissent continuer à répondre aux attentes de la communauté internationale.

29. Le financement de l'Organisation au cours de l'exercice biennal à venir doit refléter les grandes orientations que les États Membres ont voulu imprimer à ses activités par la Déclaration du millénaire. Le programme ambitieux énoncé dans la Déclaration ne pourra se réaliser sans un personnel hautement qualifié et productif, au sein d'une Organisation efficace, coordonnée, à même de fournir des services de grande qualité au moindre coût, et capable d'écarter les activités obsolètes et les redondances. Il importe que la situation financière de l'Organisation s'améliore et que son budget soit établi en fonction de priorités reconnues. L'objectif que représente l'obtention des ressources nécessaires à cet effet reste inséparable de la recherche de nouvelles économies, du redéploiement des ressources existantes et de la poursuite de la discipline budgétaire, de l'efficacité et du principe général d'une utilisation optimale des ressources. Le budget-programme devrait donc prévoir des examens ou évaluations périodiques de l'accomplissement des projets et activités.

30. L'Union européenne poursuivra cette approche en examinant chaque programme en fonction de ses mérites propres, y compris dans les domaines prioritaires, tels que les droits de l'homme, les questions humanitaires, l'environnement, le développement durable et la lutte contre le terrorisme, la drogue et le crime. Deux questions préoccupent particulièrement l'Union européenne : le financement de l'étude d'ensemble sur toute la question des opérations de maintien de la paix, et le renforcement de la sûreté et de la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé. L'objectif de l'Union est d'inclure dans le budget ordinaire de l'Organisation tous les programmes qui correspondent aux actions essentielles de l'Organisation conformément à sa Charte. L'Union européenne agira dans l'esprit et la

lettre de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale sur l'adoption du budget par consensus, mais elle souligne cependant l'importance de maîtriser les dépenses et d'identifier les économies.

31. Le rapport du Comité consultatif (A/56/7) énonce certains principes excellents, notamment sur les reclassements, les publications, la technologie de l'information, les structures lourdes de certains secrétariats ou encore le ratio entre le personnel de la catégorie des services généraux et celui de la catégorie des administrateurs. Il appartient à la Cinquième Commission d'appliquer ces principes avec constance à tous les chapitres du budget. Sont également dignes d'intérêt les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination (A/56/16, par. 35 à 50), notamment sur l'examen de la pertinence et de l'efficacité des produits et sur l'application des meilleures pratiques aux services communs entre les différents lieux d'affectation.

32. Le projet de budget-programme a été présenté à temps et sous une forme claire et lisible. Le format actuel de budgétisation axée sur les résultats doit être consolidé. Le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la collecte des données correspondant aux indicateurs de résultats sera crucial pour préciser, quantifier et évaluer ces derniers, qui doivent mesurer les résultats du Secrétariat et non des États Membres. Le perfectionnement des techniques de budgétisation axée sur les résultats devrait être achevé à temps pour la présentation du prochain budget-programme en 2003.

33. Le projet de budget-programme ne donne pas de précisions chiffrées sur les gains d'efficacité, qui devront être identifiés durant la session en cours. Les ressources ont été maîtrisées au cours des années récentes, quoique compensées partiellement par une conjoncture financière favorable. L'Union européenne espère que les efforts dans ce sens se poursuivront. Des clarifications sont nécessaires sur les indicateurs de la charge de travail, les normes de productivité et l'assistance temporaire. L'Union européenne sera très attentive aux redondances possibles d'activités au sein du système de l'Organisation et examinera avec soin les justifications données à tous les postes et dépenses. Elle note avec satisfaction les efforts que fait l'Organisation pour promouvoir la parité entre femmes et hommes dans ses programmes.

34. S'agissant de la technologie de l'information, l'Union européenne fera part de ses sérieuses préoccupations durant la session en cours. Une impulsion majeure devrait être donnée au développement des technologies liées aux services de conférence afin d'améliorer ces services et de soulager la charge de travail du personnel. L'Union européenne a des réserves sur les reclassements, qui ne peuvent être un outil de promotion. Elle rappelle les avertissements du Comité consultatif sur la structure hiérarchique de l'Organisation, trop chargée au sommet et sur la nécessité de rajeunir le Secrétariat. Un examen global de ces questions devrait figurer au budget-programme pour 2002-2003. L'Union européenne soutient les recommandations du Comité consultatif et du Corps commun d'inspection sur le coût-efficacité des publications. Ces dépenses seront examinées à la lumière du rapport que le Secrétaire général doit présenter en application de la résolution 54/259 de l'Assemblée générale.

35. **M. Asadi** (République islamique d'Iran), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, félicite le Secrétaire général et l'Organisation d'avoir reçu le Prix Nobel de la paix. Il note avec satisfaction que le projet de budget-programme a été soumis à temps et souligne qu'il importe que les autres documents relatifs aux incidences du budget-programme soient également soumis à temps durant la session. Si la nouvelle présentation du budget est plus claire, il convient de veiller à ce que des renseignements complets accompagnent les propositions de création et de reclassement de postes. Des renseignements sur la dotation en personnel devraient continuer à être présentés selon la formule traditionnelle afin de maintenir la transparence.

36. Les États Membres doivent assumer les dépenses de l'Organisation et honorer ponctuellement et sans conditions l'intégralité de leurs obligations juridiques, de manière à démontrer leur engagement politique et à permettre au Secrétaire général de mener à bien les programmes et activités prescrits. Simultanément, il convient de continuer à envisager avec sympathie la situation des États Membres qui éprouvent temporairement de réelles difficultés économiques. Dans la présentation du projet de budget-programme et l'examen et la mise en œuvre de la procédure de budgétisation axée sur les résultats, il importe de respecter toutes les dispositions de la résolution 55/231 de l'Assemblée générale et des autres résolutions

pertinentes. La budgétisation axée sur les résultats n'est pas une fin en soi et devrait être appliquée progressivement, compte dûment tenu du caractère intergouvernemental, multilatéral et international de l'ONU. Les indicateurs de succès devraient être appliqués là où il convient pour mesurer les résultats obtenus par le Secrétariat et non par les États Membres.

37. Le plan à moyen terme est le principal outil pour l'élaboration des politiques et, à ce titre, il doit servir de base à l'élaboration du projet de budget-programme. Certains chapitres du projet de budget ne sont pas compatibles avec le plan à moyen terme pour la période 2002-2005, en particulier en ce qui concerne les résultats escomptés et les indicateurs de succès.

38. Les ressources autorisées par l'Assemblée générale doivent être en rapport avec l'ensemble des programmes et activités prescrits. Il ne faut pas que des décisions arbitraires aient pour effet de réduire les ressources ou d'imposer un plafond artificiel qui risque de compromettre l'exécution des programmes. Le projet de budget doit être revu à la lumière de l'esquisse budgétaire approuvée, compte tenu de l'ensemble des mandats prescrits pour l'exercice biennal 2002-2003.

39. La procédure budgétaire adoptée par l'Assemblée générale demeure valide et doit être intégralement appliquée. Le projet de budget-programme doit continuer à être examiné par fascicule et ne fait l'objet d'un document unique qu'après approbation définitive par l'Assemblée générale. Il incombe à la Cinquième Commission d'examiner toutes les questions administratives, financières et budgétaires. Les autres Grandes Commissions devraient s'abstenir de faire usage dans leurs décisions et résolutions de l'expression «dans les limites des ressources disponibles», et cette expression ne devrait pas figurer dans le projet de budget. Le Groupe se félicite de l'inclusion dans le budget, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale, de demandes de crédits pour des missions politiques spéciales. Les dispositions actuellement applicables au traitement des taux de change et de l'inflation devraient être maintenues, de même que le niveau du Fonds de réserve.

40. Il existe une tendance inquiétante consistant à utiliser des fonds extrabudgétaires pour des activités qui devraient être financées à l'aide du budget ordinaire. Ces fonds sont souvent alimentés par des

ressources conditionnelles qui sont utilisées pour appliquer les politiques propres à leurs donateurs. Les mandats approuvés par les États Membres doivent être financés collectivement conformément à l'article 17 de la Charte.

41. Le projet de budget-programme comporte un certain nombre de reclassements et de créations de postes de haut niveau, qui risquent d'aggraver la structure de l'Organisation déjà pléthorique aux échelons supérieurs. Tout reclassement doit être justifié par la présentation claire et transparente d'un changement bien documenté dans la nature ou la portée des tâches, il ne doit pas être motivé par la nécessité d'assurer des perspectives de carrière ou de faciliter le recrutement. L'allocation des ressources doit mieux refléter les priorités établies dans le plan à moyen terme; l'accent devrait porter davantage sur le développement économique et social.

42. Les taux de vacance, qui sont à strictement parler, un outil de gestion, ne devraient pas être utilisés pour réaliser des économies ou réduire l'enveloppe budgétaire. Le Groupe des 77 et la Chine approuvent la proposition du Secrétaire général selon laquelle ces taux ne devraient pas dépasser 5 % dans la catégorie des administrateurs et 2 % dans celle des services généraux. La procédure de recrutement doit être accélérée. Il importe de n'avoir recours à des consultants que lorsque les ressources internes font défaut, et consultants et vacataires ne devraient être engagés que conformément à la section VIII de la résolution 53/221. L'engagement de ce personnel doit se faire sur une base géographique aussi large que possible, et les propositions faisant intervenir des consultants et groupes d'experts doivent être présentées clairement et séparément dans les descriptifs de programmes.

43. Le rapport du Secrétaire général sur les technologies de l'information ayant été rédigé après la présentation du projet de budget-programme, il a fallu publier ultérieurement un rapport séparé sur les ressources correspondantes. L'absence d'informations sur les besoins à court terme et à long terme et sur les délais d'exécution constitue une faiblesse de ce rapport. Les investissements consentis dans les technologies de l'information devraient se traduire par un accroissement tangible de l'efficacité et de la productivité. La délégation de pouvoirs doit se fonder sur un système de responsabilité et d'obligation

redditionnelle et être conforme aux dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

44. Le Groupe des 77 et la Chine comptent enfin que les négociations sur le projet de budget-programme seront menées de manière ouverte et transparente. Ils estiment que toutes les dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale et de ses annexes demeurent valides et doivent être intégralement respectées au cours des négociations.

45. **M. Heinbecker** (Canada), parlant aussi au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, se félicite de l'importance accordée par le Secrétaire général à l'orientation stratégique des négociations budgétaire, aspect sur lequel les trois délégations avaient insisté au cours des débats sur le budget de l'exercice biennal précédent. Il aurait cependant été souhaitable que le Secrétariat présente des propositions sur les moyens de redéployer des ressources en faveur d'activités de plus haute priorité. Étant donné les difficultés politiques que cela soulève, il serait indiqué que le Secrétariat présente de telles propositions, de manière à transférer aux États Membres le soin de faire œuvre de persuasion. L'intervenant se félicite des progrès accomplis dans l'application d'une présentation budgétaire axée sur les résultats et fait siennes les observations du Comité consultatif et du CPC concernant les améliorations possibles. Il reste cependant du chemin à parcourir avant de pouvoir exploiter pleinement les possibilités qu'offre la nouvelle présentation.

46. Le Secrétariat devrait envisager les moyens de normaliser lorsque faire se peut la présentation des résultats escomptés et des indicateurs de rendement, par exemple dans des domaines tels que le plaidoyer, l'appui aux réunions de fond et la coopération technique. Il pourrait s'inspirer de l'expérience acquise par d'autres instances, comme l'Organisation internationale du travail, qui possède des indicateurs et des objectifs plus précis.

47. En 1995, le Comité consultatif a recommandé de soumettre la base budgétaire à un examen approfondi afin de veiller à ce qu'elle ne comporte que les ressources requises pour répondre aux besoins permanents. L'examen le plus récent auquel le Comité ait procédé a été approfondi en ce qui concerne les additions mais il aurait pu être orienté davantage vers les ressources de base. En outre, l'allocation des fonds ne reflète pas les priorités des programmes. La

croissance des ressources allant aux affaires de l'Assemblée générale et services de conférence dépasse les augmentations prévues pour le Département des affaires économiques et sociales, le nouvel Ordre du jour pour l'Afrique, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, les établissements humains, les programmes de lutte contre la criminalité et la drogue et les cinq commissions économiques régionales combinés. L'approche suivie par le Secrétariat pour améliorer l'efficacité et la productivité suscite certaines préoccupations. Il est assurément de plus en plus difficile de faire davantage avec des moyens moindres mais le document budgétaire et les rapports connexes ne font guère de place à certains gains d'efficacité qui demeurent possibles.

48. Trois ans plus tôt, il avait été signalé que le Secrétariat s'employait à réaliser des gains d'efficacité dans six domaines clés. Depuis lors, la politique en matière d'efficacité semble s'être sensiblement relâchée, sinon inversée. Les 150 millions de dollars proposés pour la Division de traduction et d'édition couvrent approximativement le même nombre de postes de la catégorie des administrateurs et la même production que 20 ans plus tôt en dépit d'améliorations technologiques importantes. La productivité dans les services de traduction semble être inférieure de 25 % au normes minimales de certains États Membres, y compris celui de l'intervenant. Quelque 1 700 dictaphones sont encore en usage dans une organisation qui aspire ostensiblement à utiliser davantage les techniques modernes. L'Organisation pourrait se dispenser de certaines activités d'information publique, telles que la *Chronique des Nations Unies* alors que d'autres activités, comme les mesures prises pour faire connaître la réaction de l'ONU aux attentats du 11 septembre ont laissé à désirer.

49. Pour accroître l'efficacité, il importe de recourir davantage à des pratiques telles que l'étalonnage des performances et la facturation interne des services fournis entre départements. L'amélioration des méthodes de travail à la Division de l'informatique, dans les services de conférence et au Département de la gestion permettrait de réaliser de nouveaux gains d'efficacité importants. Il importe de résister à la tentation de tenir des réunions tard le soir ou pendant le week-end, de telles pratiques constituant un gaspillage.

50. M. Heinbecker est préoccupé de constater que le CPC, cette fois encore, n'est pas parvenu à un accord sur le chapitre du budget concernant les droits de l'homme et a proposé un grand nombre de modifications au descriptif de projet. Il est également déçu que plusieurs demandes particulièrement importantes n'aient pas été incluses dans le document budgétaire, dont une concernant la réalisation d'un examen complet de la structure des postes du Secrétariat et une autre tendant à ce que la contribution du personnel soit présentée de manière plus exacte. Comme la contribution de tous les États sauf un est calculée sur le budget net alors que le budget lui-même est présenté en chiffres bruts, le budget est tendancieux et a pour effet d'exagérer le montant des ressources requises.

51. La stabilité budgétaire constitue une discipline utile et nécessaire. Aucun argument convaincant n'a été présenté en faveur d'une augmentation majeure de l'enveloppe budgétaire. L'on pourrait faire davantage pour accroître l'efficacité de l'Organisation. L'intervenant appuie sans réserve les efforts faits par le Secrétaire général pour veiller à ce que les priorités de l'Organisation soient financées à l'aide du budget ordinaire. Les trois délégations que représente M. Heinbecker, qui acquittent ponctuellement et sans conditions l'intégralité de leurs quotes-parts, comptent parmi les plus ardents défenseurs de l'Organisation et estiment que ses Membres ont la responsabilité de veiller à ce que les contributions soient utilisées de la manière la plus efficace.

52. **M. Negroponte** (États-Unis d'Amérique), ayant félicité le Secrétaire général et l'Organisation pour le prix Nobel de la paix qui leur a été attribué, dit que la budgétisation axée sur les résultats représente une importante étape dans les efforts faits pour amener l'ONU à rendre compte de produits et de résultats plutôt que d'entrées et de sorties. Cette forme de budgétisation donne aux États Membres la possibilité de définir clairement et sans équivoque les grandes priorités de l'Organisation. La Commission doit veiller à ce que le projet de budget reflète l'importance accordée aux programmes et activités essentiels dans le plan à moyen terme et à ce qu'il soit fondé sur une planification efficace des programmes, la budgétisation axée sur les résultats, le suivi et l'évaluation.

53. Les décisions concernant l'enveloppe budgétaire doivent refléter la discipline et viser le meilleur coût-efficacité; il est nécessaire d'identifier les gains

d'efficacité en faisant appel à de nouvelles technologies et à des procédures simplifiées. Les nouvelles demandes de ressources doivent être examinées très attentivement et comparées aux engagements prioritaires actuels. Les ressources provenant de secteurs de moindre importance, y compris celles qui correspondent à des activités remontant à des périodes antérieures doivent être éliminées ou réduites, ou redéployées en faveur d'activités à priorité plus élevée. De tels mandats doivent faire l'objet d'objectifs et de stratégies bien définis et fixer pour l'évaluation des résultats des modalités spécifiques, mesurables, réalistes et assorties de délais.

54. Le budget présenté est généralement compatible avec les priorités du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, et continue à faire la plus large place aux activités internationales et régionales de développement. L'amélioration de la gestion du maintien de la paix et de la sécurité du personnel de l'ONU mérite la plus grande attention. La délégation américaine appuie fermement la présentation du budget axée sur les résultats, qui comporte des indicateurs de succès, des facteurs externes, des objectifs et les résultats escomptés et qui établit un lien entre le plan à moyen terme et les demandes de ressources. L'introduction de clauses d'extinction pour les activités aiderait à garantir la pertinence et l'efficacité des mandats.

55. La proposition relative à la création de nouveaux postes ou au reclassement de postes existants, notamment aux échelons supérieurs, n'est pas justifiée. De tels postes supplémentaires ne feraient qu'alourdir les échelons supérieurs de l'Organisation alors que celle-ci doit être plus souple et moins hiérarchisée. L'intervenant se demande comment un budget qui entend rajeunir le Secrétariat aux niveaux subalternes peut prévoir d'augmenter de 3 % le nombre des postes aux classes P-1/P-2, et de 6 % celui des postes D-2.

56. La présentation budgétaire axée sur les résultats offre une base permettant d'améliorer les évaluations, y compris les auto-évaluations. Cependant, le Manuel d'évaluation de l'Organisation des Nations unies, qui a été publié en 1966, a perdu beaucoup de son intérêt et devrait être mis à jour à titre prioritaire.

57. L'Organisation doit exploiter au maximum les technologies modernes de l'information pour accroître sa productivité. La stratégie actuelle ne prévoit pas de

calendrier pour atteindre des objectifs, ne contient pas d'estimation de coût et n'indique pas les économies escomptées. De plus elle a été élaborée après le projet de budget sur les technologies de l'information.

58. Le Département de l'information gère un large éventail d'activités : bibliothèque, publications, médias et centres d'information. Sa structure et ses méthodes ne permettent pas d'exploiter pleinement les progrès technologiques ou les techniques modernes de gestion. Le budget du Département doit être établi en fonction de la nouvelle tendance qui consiste de plus en plus à inscrire à d'autres chapitres du budget les ressources destinées à l'information. On signale que le suivi des activités du Secrétariat en matière de publications va s'intensifier pour tenir compte de la convergence de l'impression et des moyens électroniques. Toutefois, d'après le Comité consultatif, il n'apparaît guère que le programme de publications ait été soumis à un examen rigoureux, malgré les nombreuses demandes qui ont été présentées dans ce sens. De telles mesures n'ont que trop tardé.

59. Le budget en cours comporte quelque 27 000 produits, mais le Secrétariat n'a proposé d'éliminer que 28 produits renouvelables. On n'a pas suffisamment insisté sur la nécessité d'identifier les programmes obsolètes ou sans objet.

60. Environ 20 % des ressources demandées doivent aller aux services de conférence, qui constituent l'un des plus gros postes budgétaires et qui, à ce titre, offrent le champ le plus favorable en matière d'innovation et d'amélioration de la productivité. Avant d'examiner la question, la Commission souhaiterait que le Secrétariat lui indique les possibilités d'accroître l'efficacité des services de traduction, d'interprétation et des publications.

61. La délégation des États-Unis est résolue à fournir les ressources nécessaires à l'exécution des mandats prioritaires, mais elle estime qu'une organisation efficace et modernisée doit obtenir des résultats correspondant pleinement aux ressources investies.

62. **M. Baali** (Algérie) dit que le principal objectif est d'assurer la compatibilité du contenu et de la portée des programmes figurant au projet de budget avec les priorités fixées par l'Assemblée générale et avec le plan à moyen terme pour la période 2002-2005. Le budget-programme est en fait un instrument juridique et politique grâce auquel les États Membres déterminent le niveau des ressources qui seront

nécessaires pendant une période de deux ans pour mettre en œuvre les mandats agréés.

63. Étant donné les contraintes auxquelles s'est heurtée récemment la mise en œuvre des programmes et activités prescrits par l'Assemblée générale, le dialogue et les consultations sont plus que jamais nécessaires pour surmonter les divergences entre les États Membres et pour faire participer le Secrétariat à la recherche de solutions aux problèmes qui se poseront inévitablement lors de l'examen du projet de budget. M. Baali souhaite souligner à cet égard la nécessité de respecter le processus budgétaire énoncé dans la résolution 41/213 de l'Assemblée générale et de veiller à ce que le rôle des États Membres dans l'allocation des ressources au titre des différents chapitres du budget soit strictement respecté. Cela signifie que les États Membres doivent apporter leur contribution dans la plus complète transparence et participer sans réserve au processus budgétaire conformément aux règles et procédures de l'ONU.

64. Dans ce contexte, la pratique selon laquelle un petit groupe de délégations tient des négociations en dehors de la salle de réunion attitrée, comme cela s'est fait en décembre 1999, est inappropriée car elle viole l'important principe de la transparence. Si des circonstances exceptionnelles exigent que l'on agisse de la sorte, il faut au préalable obtenir l'aval de toutes les délégations.

65. En ce qui concerne la nouvelle présentation budgétaire axée sur les résultats, la délégation algérienne pense comme le CPC et le CCQAB que nombre des résultats escomptés et des indicateurs de succès sont trop vagues et différents, dans certains chapitres du projet de budget-programme, de ceux qui figurent au plan à moyen terme. Si l'on peut s'attendre à des insuffisances de ce genre aux premières étapes de l'application d'une nouvelle méthode, cette méthode devra être progressivement améliorée afin de devenir un instrument efficace de gestion et d'évaluation des programmes, comportant pour les directeurs de programme l'obligation de rendre compte.

66. La pratique budgétaire et le contrôle des dépenses doivent être rigoureux étant donné la situation financière difficile de l'Organisation, et compte tenu du fait que cette rigueur n'affectera pas la mise en œuvre des mandats et activités prescrits. À cette fin, les ressources budgétaires doivent être allouées de manière efficace, d'autant plus que les allocations proposées

restent, en termes réels, au même niveau que pour l'exercice biennal précédent. L'une des premières mesures à prendre devrait être de mettre un terme à l'emploi excessif de consultants et groupes d'experts, qui reçoivent une rémunération substantielle alors même que les compétences pour lesquelles on les emploie sont disponibles au sein du Secrétariat. La délégation algérienne regrette l'absence d'un système permettant la collecte, l'analyse et la présentation de données précises sur l'emploi de consultants et vacataires, et elle appuie les recommandations contenues dans le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) sur l'emploi de consultants à l'ONU (A/55/59), en particulier celles qui ont également reçu l'appui du CPC et du CCQAB. L'intervenant souhaite notamment faire état des recommandations du CCI selon lesquelles il conviendrait d'accélérer l'inventaire des compétences du personnel, de mettre la base de données à la disposition des directeurs de programme et de recourir chaque fois que faire se peut aux nouveaux moyens de communication, en particulier la téléconférence, le courrier électronique et le télécopieur, afin de réduire la nécessité pour les consultants de se déplacer.

67. Il importe également d'examiner la situation que créent les nombreuses demandes de reclassement ou de création de postes, en particulier aux échelons supérieurs du Secrétariat. Le reclassement de postes à la classe D-2 ou au grade de sous-secrétaire général est généralement difficile à justifier et risque de porter préjudice à la pyramide des grades et de bloquer la mobilité aux échelons supérieurs de la hiérarchie. La plupart des reclassements sont un moyen déguisé de faciliter le recrutement d'un candidat ou la promotion du titulaire du poste; une telle façon de faire ne constitue pas une bonne pratique de gestion. La délégation algérienne ne pourra accepter le reclassement d'aucun poste quel qu'il soit et quelle qu'en soit la justification en l'absence d'un mécanisme clair pour pourvoir le poste reclassé. M. Baali se félicite de la réduction du taux de vacance et espère que cette tendance se poursuivra, d'autant que les taux de vacance élevés des années récentes ont entraîné une baisse de la qualité des prestations de l'Organisation, notamment des services linguistiques et de documentation.

68. La délégation algérienne est très préoccupée de la tendance croissante à réserver des postes élevés de l'Organisation et de ses fonds et programmes aux

ressortissants de certains pays développés. Outre qu'elle est inéquitable, une telle pratique peut porter atteinte à la cohésion et à l'équilibre des intérêts de l'Organisation. La composition du Secrétariat devrait refléter le caractère universel de l'Organisation, qui ne peut être préservé qu'en respectant le principe d'une représentation géographique équitable. L'intervenant rappelle à cet égard que dans sa résolution 55/258, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que, en règle générale, aucun ressortissant d'un État Membre donné ne succède à un ressortissant de cet État à un poste de rang élevé et à ce qu'aucun des postes de rang élevé ne soit l'apanage de ressortissants d'un État ou d'un groupe d'États donné. Les recommandations figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection sur les nominations de haut niveau de l'ONU, de ses programmes et de ses fonds, (A/55/423) devraient également être appliquées.

69. Une situation particulièrement préoccupante est celle du Département des opérations de maintien de la paix, où les recrutements, les affectations et les promotions ne sont pas entièrement transparents. M. Baali tient à souligner que comme l'Assemblée générale l'a indiqué dans la section II de la résolution 53/221, et réaffirmé dans la résolution 55/258, le Bureau de la gestion des ressources humaines doit être l'autorité centrale chargée de suivre et d'approuver le recrutement et l'affectation du personnel, d'interpréter les règlements et règles de l'Organisation et de veiller à leur application.

70. La délégation algérienne note que les descriptifs de plusieurs chapitres du budget, en particulier le chapitre 22 (Droits de l'homme) et le chapitre 8 (Affaires juridiques) ne sont pas conformes aux directives énoncées dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005. Les résultats escomptés et les indicateurs de succès qui figurent dans ces chapitres devraient être alignés sur le plan à moyen terme. La délégation algérienne appuie les autres priorités du projet de budget, notamment le maintien de la paix et de la sécurité internationales, une croissance économique soutenue et un développement durable, les droits de l'homme, la prévention du crime et la lutte contre le terrorisme.

71. En ce qui concerne le terrorisme, il est étrange qu'après les événements tragiques survenus à New York et à Washington le mois précédent, le projet de budget n'indique pas la détermination avec laquelle l'Organisation devrait traiter un phénomène qui

constitue une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Le moment est venu d'envisager soit la création au Secrétariat d'un organisme chargé de coordonner les différents aspects de la lutte contre le terrorisme, soit le renforcement du Centre de Vienne pour la prévention internationale du crime, notamment par l'adoption des mesures suivantes : modifier la désignation du Centre pour y mentionner la lutte contre le terrorisme international, assurer au Centre des ressources financières et humaines appropriées, et élargir son mandat pour l'étendre à la prévention du terrorisme.

72. La délégation algérienne est inquiète de constater que l'Organisation est fortement tributaire des ressources extrabudgétaires pour financer certaines activités essentielles, notamment dans les domaines des droits de l'homme, de l'environnement et des établissements humains. Un recours excessif à cette source de financement ne constitue pas une pratique budgétaire prudente et va à l'encontre du principe de l'universalité et du partage des responsabilités pour le financement des activités de l'Organisation.

73. Enfin, étant donné l'ampleur des besoins et l'importance des attentes d'un continent qui abrite les deux tiers des pays les moins avancés, l'augmentation des ressources budgétaires destinées à l'Afrique est bien modeste. Même si les ressources de l'Organisation sont limitées, il est encore possible, moyennant la volonté politique nécessaire de prévoir davantage de ressources pour financer les programmes en faveur de l'Afrique.

74. **M. Chaudhry** (Pakistan) associe sa délégation à la déclaration prononcée par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

75. La délégation pakistanaise se félicite de la présentation du budget axée sur les résultats, qui met l'accent non plus sur les apports mais sur les résultats obtenus, et elle appuie les mesures visant à améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des programmes de l'ONU. Toutefois, en utilisant les instruments budgétaires axés sur les résultats, il faut garder à l'esprit le caractère international et multinational de l'Organisation et le lien entre intrants et résultats et reconnaître les difficultés liées à la réalisation d'objectifs et de mandats politiques complexes au cours d'une période de temps définie. L'intervenant espère que les directives énoncées dans la résolution

55/235 seront pleinement prises en considération dans l'application de la budgétisation axée sur les résultats, et il fait siennes les observations du Comité consultatif concernant la nécessité d'affiner les différentes notions, en particulier les résultats escomptés et les indicateurs de succès.

76. Le plan à moyen terme, qui constitue le principal instrument directif de l'Organisation, devrait jouer un rôle primordial dans l'élaboration et l'approbation du budget. Au cours des réunions du Comité du programme et de la coordination, qui ont eu lieu plus tôt dans l'année, la délégation pakistanaise a constaté un certain nombre de divergences entre les propositions budgétaires et le plan à moyen terme, et elle a souligné la nécessité d'apporter des corrections. Tout en reconnaissant que le budget est un instrument de gestion qui doit renforcer la responsabilité et l'obligation redditionnelle, M. Chaudhry prononce une mise en garde contre son utilisation pour réduire les ressources allouées à des programmes approuvés.

77. On constate une tendance croissante à recourir aux ressources extrabudgétaires; de l'avis de la délégation pakistanaise, une telle pratique ne va pas dans le sens de la prudence budgétaire, notamment parce qu'elle viole le principe de la responsabilité collective et partagée du financement des mandats approuvés. Aux termes de l'Article 17 de la Charte, les dépenses de l'Organisation sont supportées par les Membres selon la répartition fixée par l'Assemblée générale. Le strict respect de cette obligation juridique devrait assurer la disponibilité continue et prévisible de ressources.

78. La délégation pakistanaise attache également une grande importance au processus budgétaire énoncé dans la résolution 41/213 de l'Assemblée générale et dans les Règlements et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. Dans l'esprit de la délégation pakistanaise, la budgétisation axée sur les résultats est essentiellement conçue pour renforcer et améliorer les procédures existantes de planification, de budgétisation, de contrôle et d'évaluation des programmes.

79. La délégation pakistanaise partage également les préoccupations exprimées au sujet du reclassement de postes de haut niveau, qui aurait pour effet d'alourdir au niveau supérieur la structure des effectifs.

80. En conclusion, la délégation pakistanaise s'associe à l'appel lancé par le Groupe des 77 et la Chine pour recommander que les négociations budgétaires se déroulent de manière ouverte et transparente et dans un esprit de compréhension et de coopération.

81. **M. Shen Guofang** (Chine) associe pleinement sa délégation à l'intervention prononcée par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine, mais tient à présenter quelques observations complémentaires.

82. En ce qui concerne la nouvelle présentation du projet de budget-programme, la délégation chinoise appuie toute présentation propre à renforcer l'efficacité de l'Organisation. Cependant, la budgétisation axée sur les résultats est un système nouveau et complexe, et ni le Secrétariat ni les États Membres n'en connaissent encore bien les notions et principes. Son utilisation doit donc être conçue selon une démarche progressive. D'autre part, certains domaines d'activité doivent être mesurés selon des normes uniformes, et l'on ne peut exiger des directeurs de programme qu'ils présentent des résultats escomptés ou des indicateurs de succès pour des activités difficiles à mesurer et à prévoir. Quelle que soit la présentation utilisée, le projet de budget ne peut aller au-delà du plan à moyen terme pour la période 2002-2005. Si les objectifs et résultats escomptés qui figurent dans le projet de budget sont généralement conformes au plan à moyen terme, les descriptifs sont parfois vagues et différends de ce dernier. La délégation chinoise fera part de ses préoccupations à ce sujet au cours des consultations officielles.

83. Pour ce qui est de l'enveloppe budgétaire proposée, la délégation chinoise estime que le projet de budget devrait toujours avoir pour objectif d'assurer des ressources adéquates pour les activités et programmes prescrits. Les réformes en cours et les mesures d'économie que prend l'Organisation ne devraient donc pas être réalisées au détriment de l'exécution intégrale des programmes et activités prescrits. La controverse persiste quant au niveau général de l'enveloppe budgétaire pour l'exercice 2002-2003, et la délégation chinoise invite tous les États intéressés à adopter une approche pragmatique et réaliste en la matière.

84. En ce qui concerne l'allocation des ressources, l'élaboration du budget-programme de l'Organisation

requiert la détermination de priorités. L'allocation de ressources doit être raisonnable, équilibrée, et fondée sur les priorités définies. Cependant, tant l'établissement de priorités que l'allocation de ressources doivent être conformes aux intérêts et aux besoins des États Membres de l'Organisation dans son ensemble et être décidés par eux à l'issue de consultations sans exclusion. La délégation chinoise est préoccupée de constater que, dans les propositions du Secrétaire général, certaines questions d'intérêt vital pour les pays en développement, telles que l'environnement, la prévention du crime, le développement de l'Afrique, le développement économique et la coopération économique régionale ne font pas l'objet d'une augmentation de ressources ou ne reçoivent pas même des ressources adéquates. S'il faut assurer un équilibre entre le niveau des ressources allouées respectivement au maintien de la paix et au développement, des mesures plus efficaces s'imposent pour veiller à ce que les programmes prioritaires relatifs au développement économique des pays en développement bénéficient de l'attention nécessaire et d'un financement assuré.

85. **M. Shobokshi** (Arabie saoudite) dit que sa délégation appuie la déclaration qui a été faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine au sujet du projet de budget-programme pour 2002-2003, ainsi que le rapport du CCQAB (A/56/7) sur la question.

86. Il invite tous les États à verser ponctuellement et sans conditions l'intégralité de leurs contributions au budget-programme de l'ONU et aux budgets de maintien de la paix selon le barème de contributions approuvé, conformément à la Charte et au Règlement financier et règles de gestion financière, en tenant compte du fait que la plus grande partie du fardeau financier défini par le barème des contributions au budget ordinaire et aux budgets de maintien de la paix est supportée par les pays en développement.

87. Il souligne que la mise en œuvre du plan à moyen terme n'est la responsabilité exclusive ni des États Membres, agissant individuellement ou dans le cadre intergouvernemental, ni du Secrétariat; c'est une responsabilité collective et les objectifs fixés ne seront atteints que si les États Membres travaillent en harmonie avec le Secrétariat.

88. La délégation saoudienne appuie l'action du Département des opérations de maintien de la paix, qui applique les résolutions de l'Assemblée générale sur la

base des recommandations du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809); elle est favorable à toutes nouvelles suggestions du Secrétaire général concernant les moyens d'assurer une plus grande harmonie au sein du Secrétariat de l'Organisation dans son ensemble, dans le domaine des conflits armés et en ce qui concerne la question de la paix.

89. La délégation saoudienne accueille avec satisfaction la présentation du budget axée sur les résultats et l'emploi d'indicateurs de résultats, qui est conforme à la résolution 55/231 de l'Assemblée générale.

90. Elle appuie la mise en œuvre par le Secrétariat de programmes de formation destinés à développer les aptitudes générales du personnel du Secrétariat et ses compétences en matière d'organisation et de gestion, ainsi que sur le plan technique dans le domaine des technologies de l'information, qui constituent un instrument essentiel pour la prise de décisions.

91. M. Shobokshi approuve les dispositions prises en ce qui concerne les contrôles interne et externe, le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, et recommande le maintien du système de contrôle interne et l'adoption de mesures propres à accroître ses moyens d'action afin de préserver les fonds des États Membres.

92. L'amélioration de la gestion des ressources humaines constitue une priorité dont les objectifs ne pourront être atteints qu'avec l'établissement des descriptions de fonctions précises pour les directeurs de programme et la mise en place d'un système efficace d'obligation redditionnelle avant qu'un mandat ne soit confié aux directeurs de programme. Le Bureau de la gestion des ressources humaines doit s'employer davantage à donner la priorité dans les recrutements aux États Membres non représentés et sous-représentés. Le principe d'une répartition géographique équitable doit constituer le critère fondamental dans l'engagement du personnel, et les pays en développement doivent se voir attribuer la totalité des postes de rang élevé auxquels ils ont droit. L'Arabie saoudite, pays de l'intervenant, espère qu'un plus grand nombre de ses ressortissants seront prochainement engagés, ce qui refléterait le niveau de sa contribution au budget-programme de l'ONU.

93. **M. Satoh** (Japon) dit que les ressources du budget ordinaire de l'ONU doivent être attribuées de

manière à renforcer la capacité de l'Organisation à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu de la Déclaration du millénaire. Pour ce faire, la priorité doit être accordée à des domaines tels que le développement des pays en développement, en particulier en Afrique, les affaires humanitaires, y compris les réfugiés, les personnes déplacées dans leur propre pays, et la sûreté et la sécurité du personnel de l'ONU.

94. La nouvelle méthode de calcul du barème des contributions, l'introduction de la budgétisation axée sur les résultats et les progrès réalisés dans la réforme de la gestion des ressources humaines sont autant de facteurs qui ont amélioré les perspectives financières de l'Organisation. La nouvelle présentation budgétaire permettra aux directeurs de projet de s'acquitter plus efficacement de leur mandat et accroîtra la transparence et l'obligation redditionnelle. L'Organisation doit néanmoins poursuivre ses efforts pour accroître l'efficacité du processus budgétaire afin de pouvoir continuer à compter sur l'appui des États Membres et de leurs contribuables pour ses activités.

95. Tout en réservant pour la suite du débat ses observations sur certains aspects particuliers du projet de budget, la délégation japonaise souhaite d'ores et déjà présenter ses vues sur trois points. Tout d'abord, l'examen du budget devrait inclure les propositions relatives aux ressources destinées à l'étude d'ensemble des opérations de maintien de la paix et à la sécurité du personnel des Nations Unies. Deuxièmement, les propositions tendant à créer un grand nombre de postes à la classe D-2 ne sont pas justifiables; une telle mesure aboutirait à une réduction d'efficacité et irait à l'encontre de la politique de rajeunissement du Secrétariat. Troisièmement, les dépenses de personnel afférentes à un certain nombre de postes du Haut Commissariat pour les réfugiés et du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les mesures de sécurité, qui semblent portées en déduction des budgets correspondants, figurent en fait sous d'autres rubriques de sorte que l'effectif global du Secrétariat est réellement en augmentation. Ce mode de présentation budgétaire porte atteinte à la capacité de l'Assemblée générale de suivre les questions d'organisation et de gestion relatives aux bureaux et institutions des Nations Unies et réduit la transparence de la gestion des ressources humaines. Il est essentiel d'examiner la nécessité d'une augmentation des ressources humaines dans un contexte transparent.

96. La question de la répartition géographique équitable des postes du Secrétariat continue de préoccuper vivement le Japon, dont la représentation n'atteint actuellement que le tiers du point médian de la fourchette souhaitable. La sous-représentation du Japon est largement disproportionnée par rapport à sa contribution financière à l'Organisation, ce qui suscite une préoccupation croissante dans le pays. La délégation japonaise reconnaît que des efforts ont été faits pour redresser cette situation, mais on ne constate pas encore d'amélioration sensible. M. Satoh espère que ses collègues comprendront qu'une augmentation appréciable du nombre de fonctionnaires japonais travaillant au Secrétariat est d'importance capitale pour que l'Organisation bénéficie d'un appui politique au Japon.

97. **M. Gheong Ming Foong** (Singapour) dit qu'au cours des années récentes, l'Organisation a examiné la question de l'adéquation de ses ressources pour lui permettre de mener à bien un éventail d'activités toujours plus large. Il semble qu'il existe une disparité persistante entre les ressources que les États Membres lui allouent et les tâches qu'ils lui confient. La délégation singapourienne estime qu'une modeste augmentation en termes réels du budget de l'Organisation est justifiée étant donné la charge de travail fixée par les États Membres. Lors du Sommet du millénaire, les dirigeants du monde se sont engagés à appliquer la Déclaration du millénaire, qui prévoit une série d'objectifs de développement pour améliorer le sort de l'humanité. Mais, comme l'a souligné le Secrétaire général, aucun de ces objectifs ne pourra être atteint si des ressources supplémentaires suffisantes ne sont disponibles. Les États Membres ont intérêt à tenir compte de ces sages paroles lorsqu'ils procéderont à l'examen des différents fascicules du budget.

98. Au cours des six années écoulées, le budget de l'Organisation s'est élevé à un total de quelque 2,5 milliards de dollars, et le budget de l'exercice biennal 2002-2003 n'est pas différent. Heureusement, l'Organisation a pu s'acquitter de sa tâche en respectant le plafond artificiel imposé par une croissance nominale nulle, en partie parce qu'elle a bénéficié d'un taux de change plus élevé que prévu. On ne peut raisonnablement s'attendre à ce que cette situation perdure. Les États Membres doivent se préparer à affecter des ressources suffisantes à l'importante tâche de l'Organisation et se souvenir

qu'ils n'ont pas agi dans le sens de leurs intérêts en fixant un plafond au budget sans tenir compte des programmes et activités qu'ils ont eux-mêmes prescrits.

99. Simultanément, il importe de tenir compte de la notion de coût-efficacité. La vraie discipline financière consiste à renforcer l'obligation redditionnelle et les gains d'efficacité, et non à adhérer aveuglément à un plafond budgétaire. Les États Membres risquent de porter préjudice à la santé à long terme de l'Organisation s'ils ne veillent pas suffisamment à ce que l'argent dépensé soit bien utilisé. Il est, de l'avis de la délégation singapourienne, un certain nombre de domaines qui pourraient contribuer à l'objectif commun que représente l'amélioration de l'obligation redditionnelle et de l'efficacité.

100. Un important pas en avant a été fait à cet égard avec le recours à la budgétisation axée sur les résultats, conformément à la demande présentée par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/231. S'il y a là un progrès, la délégation singapourienne partage cependant l'avis du CCQAB selon lequel nombre des indicateurs de succès sont décrits en termes trop vagues. Le Comité du programme et de la coordination a émis des préoccupations analogues lorsqu'il a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que les directeurs de programme se conforment aux dispositions du plan à moyen terme, notamment en ce qui concerne les réalisations escomptées et les indicateurs/mesures de succès (A/56/16, par. 37). Au cours des délibérations du CPC sur le chapitre du projet de budget relatif aux droits de l'homme, on a souligné que les résultats attendus et les mesures de succès s'écartaient ou différeraient considérablement de ceux du plan à moyen terme. Cela est particulièrement décevant car les États Membres ont consacré beaucoup de temps à élaborer avec soin un libellé politiquement acceptable pour ce chapitre lors des négociations sur le plan à moyen terme. Comme c'est la première fois que l'on a recours à la budgétisation axée sur les résultats, il n'est pas surprenant que l'on constate un certain manque de précision ou de cohérence dans le projet de budget, mais la délégation singapourienne compte que les ajustements appropriés seront apportés et qu'à l'avenir cette forme de budgétisation permettra d'atteindre un objectif plus large, à savoir inculquer plus avant dans la culture de l'Organisation la notion d'obligation

redditionnelle et d'efficacité dans l'exécution des programmes.

101. Un autre domaine important dans lequel on pourrait obtenir un meilleur rendement à long terme est l'utilisation accrue des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'ensemble de l'Organisation. Comme l'a souligné le Secrétaire général plus tôt dans l'année, la création d'une «Organisation électronique» est fondamentale pour une efficacité et un rendement accrus. Plus précisément, la visioconférence pourrait constituer un instrument utile pour réduire les frais de voyage et les coûts associés et est déjà de plus en plus utilisée pour les entretiens avec les candidats à l'emploi. Il s'agit là d'une tendance que la délégation singapourienne tient à encourager. Les ressources ainsi économisées pourraient utilement être affectées ailleurs.

102. Cependant avant de pouvoir bénéficier des TIC, il faut dès maintenant leur affecter des ressources. Et, sur ce point, la délégation singapourienne partage la préoccupation du CCQAB : la proposition du Secrétaire général n'indique pas clairement si les 148 millions de dollars demandés pour les TIC comprennent des investissements en vue d'économies ultérieures ou s'il s'agit seulement de continuer à répondre aux besoins actuels. Il importe de prendre des décisions pragmatiques pour allouer des ressources à l'Organisation, et les TIC sont l'un des domaines qui bénéficieraient à l'avenir d'investissements consentis dans l'immédiat. Cela est particulièrement important étant donné les réductions d'effectifs opérées depuis les années 80. La délégation singapourienne engage donc les États Membres à ne pas céder à la tentation de réduire les crédits demandés pour les TIC lorsqu'ils tiendront des négociations sur la question.

103. Le renforcement du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) constitue un autre moyen d'assurer l'utilisation optimale des ressources. Les enquêtes du Bureau ont efficacement contribué à décourager la fraude, le gaspillage et l'abus d'autorité dans l'ensemble de l'Organisation. La nouvelle Division du contrôle, de l'évaluation et du Conseil de gestion assumera à l'avenir quatre fonctions distinctes de manière intégrée : contrôle, évaluation, conseils et inspection. Étant donné l'accroissement notable des responsabilités de la Division tant en portée qu'en substance, la délégation singapourienne appuie le reclassement de D-1 à D-2 du poste de chef de la Division. Depuis 1995, le Bureau a démasqué au sein

de l'Organisation des gaspillages et des malversations d'un montant de 200 millions de dollars. Le montant proposé pour le BSCI sur le budget ordinaire n'étant que de 19 millions, l'intervenant estime que le Bureau est l'un des services de l'Organisation qui offrent le meilleur rendement et qu'il mérite le plein appui des États Membres.

104. M. Cheong dit en conclusion que sa délégation juge raisonnable un modeste accroissement du budget proposé, étant donné les demandes accrues que les États Membres présentent à l'Organisation, il ne faut pas s'en tenir aveuglément à un plafond artificiel. Simultanément, il importe que le Secrétariat continue à rechercher des gains d'efficacité et à renforcer l'obligation redditionnelle au sein de l'Organisation.

105. **M. Widolo** (Indonésie) dit que le projet de budget-programme définit les moyens et la stratégie qui doivent permettre l'exécution intégrale des programmes et activités prescrits, notamment ceux qui ont fait l'objet de l'accord consacré par la Déclaration du millénaire; ce projet indique également la mesure dans laquelle l'Organisation peut assurer des services aux États Membres. Tout en notant que la nouvelle présentation budgétaire axée sur les résultats est de nature à renforcer la capacité de prestation de services de l'Organisation, il souligne que la mesure de l'efficacité et de la rentabilité de cette prestation ne constitue pas une fin en soi. A cet égard, la délégation indonésienne souligne l'importance des dispositions de la résolution 55/231, où l'on insiste sur la nécessité d'appliquer progressivement et par étapes successives les mesures que comporte la budgétisation axée sur les résultats.

106. L'objectif ultime de la mise en œuvre du projet de budget-programme doit être l'exécution intégrale de tous les programmes et activités approuvés par les organes délibérants. Les ressources allouées doivent être en rapport avec la nécessité d'atteindre cet objectif; il ne faut pas tenter de fixer un plafond artificiel au budget-programme. Toute tentative visant à réduire le budget compromettrait gravement la capacité de l'Organisation de fournir les services escomptés par les États Membres. L'enveloppe budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003 est en légère augmentation par rapport au montant révisé du crédit ouvert pour l'exercice biennal précédent. La délégation indonésienne souhaiterait avoir l'assurance que les ressources demandées seront effectivement suffisantes pour permettre la mise en œuvre efficace de tous les

programmes et activités prescrits. Elle estime que la répartition des ressources devrait suivre strictement les priorités approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/233, selon laquelle les ressources devront être affectées en fonction de l'ordre de priorité. Elle est préoccupée de constater que certains domaines d'activité qui ne sont pas prioritaires ont reçu un supplément de ressources alors que la coopération internationale pour le développement, qui est l'une des grandes priorités n'a obtenu qu'une modeste augmentation.

107. Étant donné les tragiques événements du 11 septembre 2001, l'Organisation doit faire face à la tâche ardue que représente le renforcement de la coopération pour lutter contre tous les aspects du terrorisme. Elle doit jouer le rôle de chef de file dans cette action, et les mesures prises doivent tenir compte des causes profondes du terrorisme, notamment les déséquilibres du système international, la marginalisation et une pauvreté excessive. Dans ce contexte, la délégation indonésienne souhaiterait que Secrétariat donne quelque indication de ce qu'il entend faire pour renforcer la coopération internationale et l'engagement de toutes les parties prenantes en vue de parvenir à une action mondiale, en particulier en ce qui concerne les allocations budgétaires.

108. La délégation indonésienne est très préoccupée de constater que les ressources extrabudgétaires ont diminué sensiblement par suite de la réduction des contributions des donateurs institutionnels. En dépit de cette diminution, le projet de budget-programme semble faire, comme au cours des exercices biennaux précédents, une large place aux ressources extrabudgétaires pour la mise en œuvre de programmes et activités prescrits qui devraient être financés à l'aide du budget ordinaire. Dès lors que l'Assemblée générale approuve des programmes et activités, les États Membres ont la responsabilité collective de les financer conformément à l'article 17 de la Charte. Il importe de trouver les moyens d'éviter à l'avenir d'avoir à compter excessivement sur les ressources extrabudgétaires.

109. S'agissant du nombre de demandes de reclassement et de création de postes aux échelons supérieurs qui figurent au projet de budget, la délégation indonésienne partage l'avis du Comité consultatif selon lequel le principe général est que tout reclassement de poste doit se justifier uniquement en fonction du poste considéré et sans référence à la

promotion du titulaire ou titulaire éventuel. Les reclassements de postes ne doivent pas être utilisés pour améliorer les perspectives de carrière du personnel.

110. La délégation indonésienne attache une importance particulière au projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 et se déclare prête à participer à son examen de manière responsable et pragmatique.

111. **M. Kolby** (Norvège) fait observer qu'établir un budget consiste à fixer des priorités, notamment lorsqu'il existe des problèmes de ressources. Dans une large mesure, le projet de budget satisfait à cet objectif, tout en respectant les priorités fixées par le plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

112. La délégation norvégienne salue la proposition du Secrétaire général tendant à promouvoir une croissance économique soutenue et un développement durable. A cet égard, la Nouvelle initiative africaine, lancée par les États africains eux-mêmes, offre une base satisfaisante pour permettre à l'Organisation de renforcer son action à l'appui des mesures prises par les pays d'Afrique en vue de leur développement économique et social. La délégation norvégienne partage à cet égard l'avis du Comité consultatif : l'évaluation de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique a offert à l'Organisation et à ses partenaires une importante occasion, et il incombe à toutes les parties concernées d'absorber les précieux enseignements tirés de cette expérience et d'en tenir compte dans la conception des futurs mécanismes de coordination concernant les activités des Nations Unies en Afrique (A/56/7, par. IV.42).

113. Le chapitre 22 (Droits de l'homme) est un autre domaine prioritaire qui mérite une plus forte part du budget ordinaire. Ce chapitre reçoit moins de 2 % du montant total du budget et les programmes dans ce domaine sont donc fortement tributaires des ressources extrabudgétaires. Tout en appuyant les activités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la délégation norvégienne demeure préoccupée par le déséquilibre entre ressources du budget ordinaire et ressources extrabudgétaires dans le financement du personnel du Bureau et par le recours à des ressources extrabudgétaires pour financer des activités coordonnées de base qui devraient être imputées au budget ordinaire. Elle note toutefois avec satisfaction l'accent mis sur le contrôle des drogues, la prévention

du crime et la lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes.

114. La délégation norvégienne appuie pleinement les efforts déployés par le Secrétaire général pour obtenir que les priorités de l'Organisation soient financées de manière adéquate au moyen du budget ordinaire. Elle approuve également l'augmentation de crédits pour les activités de contrôle interne et les mesures prises pour promouvoir la parité entre les sexes au sein de l'Organisation. Le recours accru aux ressources extrabudgétaires au cours des années récentes est une tendance regrettable qui rend la planification et la gestion plus difficiles et plus lentes. Le financement extrabudgétaire ne constitue pas un moyen rentable pour traiter des problèmes qui se posent à l'échelle mondiale et il porte atteinte au principe de la responsabilité collective en ce qui concerne les tâches communes de portée mondiale. La délégation norvégienne estime par exemple qu'il est très important que l'Organisation soit à même de prévenir et de gérer les conflits et de renforcer la sécurité et la sûreté de son personnel et du personnel associé. Toutes les ressources nécessaires devraient donc être allouées pour lui permettre de mener à bien ces tâches.

115. Le projet de budget devrait assurer à l'Organisation les ressources dont elle a besoin pour s'acquitter des mandats prescrits et répondre aux attentes de ses États Membres. L'on ne peut accepter une croissance réelle lorsqu'elle est nécessaire pour financer des activités prioritaires et faire face à de nouveaux défis. Cela ne signifie toutefois pas qu'il faille renoncer à accroître la productivité et à réaliser des gains d'efficacité en recourant notamment à l'introduction d'évaluations périodiques des projets et activités.

116. **M. sun Joun-yung** (République de Corée) dit que le budget n'a pas pour seule fonction d'assurer des ressources pour l'exécution des programmes et activités; il constitue également un plan d'action et indique la façon dont l'Organisation entend agir pour faire face aux défis de l'avenir. La communauté internationale est confrontée à nombre de problèmes difficiles, y compris la nécessité de lutter contre le terrorisme et d'accroître la capacité de l'Organisation en matière de maintien de la paix. Il est également de plus en plus nécessaire de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et d'améliorer l'efficacité et la rentabilité de l'aide humanitaire de l'Organisation. Ces nouvelles exigences sont

étroitement liées au processus budgétaire et doivent être pleinement prise en considération.

117. Le projet de budget traduit également l'effort de réforme en cours au sein de l'Organisation. Les ressources disponibles étant limitées, le seul moyen de conserver à l'Organisation sa pertinence et sa vitalité consiste à mener une action permanente de réforme et de revitalisation. La délégation coréenne rend hommage au Secrétaire général pour son dévouement et pour les résultats qu'il a obtenus à cet égard, et elle compte qu'il fera preuve du même dévouement et des mêmes qualités de dirigeant au cours de son second mandat.

118. S'agissant du projet de budget, la délégation coréenne est heureuse de constater qu'il est généralement conforme aux dispositions du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 et aux priorités énoncées dans l'esquisse de budget approuvée l'année précédente par l'Assemblée générale. Elle se félicite aussi de la nouvelle présentation axée sur les résultats, qui vise à remplacer un système de décompte des moyens par un système de responsabilité axé sur les résultats. Cependant, bien souvent les objectifs et les indicateurs de succès sont ambigus. Nombre des indicateurs sont appropriés et utiles, mais d'autres doivent être redéfinis pour être plus précis, plus mesurables et mieux circonscrits dans le temps. Pour évaluer le maintien de la pertinence et de la rentabilité d'un programme et identifier les activités obsolètes ou redondantes, les directeurs de programme devraient procéder à un examen d'ensemble, notamment en ce qui concerne les programmes qui sont reconduits d'un exercice budgétaire au suivant. Dans ce contexte, la délégation coréenne est favorable à ce qu'on introduise sans tarder des clauses d'extinction constituant un mécanisme permanent d'examen.

119. Notant que l'enveloppe budgétaire proposée correspond à une augmentation nominale de 4,6 % par rapport au budget de l'exercice précédent, M. Sun souligne l'importance d'une discipline budgétaire stricte. Il note également que le projet ne tient pas compte des besoins liés à la sécurité du personnel et aux résultats de l'étude d'ensemble sur les opérations de maintien de la paix. La délégation coréenne est persuadée que de nouveaux gains d'efficacité sont possibles dans de nombreux chapitres du budget et que le niveau général du budget pourrait être sensiblement réduit. Une croissance nominale nulle peut être obtenue pour l'exercice à venir si les ressources prévues pour

les domaines à faible priorité sont réaffectées à des domaines à priorité plus élevée et si les nouvelles demandes de crédits sont soigneusement analysées et pesées par rapport au maintien des engagements allant aux programmes existants.

120. Le projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 indique une réduction nette de 94 postes. La délégation coréenne craint que les reclassements et créations de postes proposés, notamment à la classe D-1 et au-dessus n'aient pour effet d'aggraver une structure déjà trop lourde aux échelons supérieurs et ne soient incompatibles avec la nécessité de revitaliser et de rajeunir l'Organisation. Elle souhaiterait que soient indiquées de façon plus précise les raisons qui justifient les reclassements : accroissement des responsabilités et changements dans la nature et la portée du travail.

121. La délégation coréenne appuie la poursuite des investissements dans les technologies de l'information en tant que moyen d'accroître l'efficacité et la rentabilité des programmes de fond et la gestion générale de l'Organisation. La stratégie visant à faire une large utilisation des technologies de l'information devrait être conçue pour permettre des gains de productivité et d'efficacité qui aboutiront avec le temps à une réduction de personnel et à des économies dans les services d'appui.

122. M. Sun réitère en conclusion l'appui de sa délégation au processus budgétaire énoncé dans la résolution 41/213 et son annexe. Il espère que l'esprit de consensus dont témoigne cette résolution continuera à caractériser l'examen du projet de budget à la session en cours.

123. **M. Musambachime** (Zambie) associe sa délégation à l'intervention prononcée par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine et souhaite traiter de quelques questions supplémentaires.

124. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 doit être examiné dans le contexte de la grave situation financière à laquelle est confrontée l'Organisation du fait que certains États Membres ne se sont pas acquittés de leurs contributions, ce qui a entraîné des emprunts constants sur le budget des opérations de maintien de la paix. De ce fait, l'Organisation doit de grosses sommes à titre de remboursements aux pays fournisseurs de contingents. Si ces pays, en particulier les pays en développement

comme celui de l'intervenant, ne sont pas remboursés, ils ne seront pas en mesure d'assurer l'entretien de leurs troupes qui sont actuellement déployées dans différentes missions. La délégation zambienne invite donc les États Membres à s'acquitter ponctuellement et sans conditions de l'intégralité de leurs quotes-parts au budget ordinaire. Simultanément, elle reconnaît que certains États Membres, en particulier certains des pays en développement, font face à des difficultés économiques et elle estime que l'Assemblée générale devrait continuer à envisager leur situation avec sympathie.

125. La délégation zambienne est préoccupée par l'accroissement du recours aux ressources extrabudgétaires pour des programmes et activités prescrits, qui devraient être imputés au budget ordinaire conformément à l'Article 17 de la Charte. Lorsqu'il faut accepter des ressources extrabudgétaires, cela devrait se faire sans aucune autre condition que l'exécution des programmes et activités prescrits.

126. Un autre domaine qui préoccupe la délégation zambienne est le maintien d'un taux élevé de vacance de postes. Tout en étant favorable à la proposition du Secrétaire général selon laquelle le taux de vacance ne devrait pas dépasser 5 % dans la catégorie des administrateurs et 2 % dans la catégorie des services généraux, la délégation zambienne est inquiète de constater que ce principe n'est pas universellement appliqué. Il est particulièrement préoccupant que des taux de vacance élevés soient particulièrement fréquents dans les commissions régionales, qui sont situées dans des pays en développement.

127. En ce qui concerne la répartition géographique, la délégation zambienne est très préoccupée par les déséquilibres que présente la répartition du personnel du Secrétariat. Son propre pays a une fourchette souhaitable de 1-14, mais ne compte que trois fonctionnaires dans la catégorie des administrateurs et aucun aux niveaux supérieurs de gestion. La Zambie possède de nombreux candidats expérimentés et qualifiés, qui se sont portés candidats à des postes de l'Organisation, mais n'ont pas été retenus. L'intervenant rappelle à cet égard le paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte, où est soulignée l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible.

128. Étant donné les ressources limitées dont dispose l'Organisation pour s'acquitter des mandats approuvés

par l'Assemblée générale, la délégation zambienne estime que l'on ne devrait recruter des consultants que lorsque les compétences requises font défaut au sein du Secrétariat. Lorsque le recrutement de consultants ou de vacataires s'impose, il devrait refléter le caractère international de l'Organisation et les intéressés devraient être recrutés sur une large base géographique.

129. La délégation zambienne attache une importance particulière à certains chapitres du projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003, en particulier les chapitres qui traitent du développement économique et social conçu pour réduire la pauvreté, notamment dans les pays en développement. Ces chapitres devraient être financés de manière adéquate, eu égard à la Nouvelle Initiative africaine adoptée par l'Organisation de l'unité africaine. La délégation zambienne souhaiterait une augmentation des crédits prévus pour le chapitre 10 du projet de budget qui traite du Nouvel ordre du jour pour le développement de l'Afrique.

130. La Nouvelle Initiative africaine a été adoptée parce que l'on a pris conscience que 340 millions de personnes en Afrique vivent dans une extrême pauvreté et que la moitié de la population n'a pour vivre que moins d'un dollar par jour. Des taux élevés de mortalité infantile, une faible espérance de vie à la naissance, de nombreuses difficultés d'accès à l'eau salubre et un fort taux d'analphabétisme sont fréquents sur une grande partie du continent africain.

131. Bien que la revitalisation et le développement de l'Afrique soient avant tout la responsabilité des gouvernements et des peuples africains, le continent doit pouvoir compter sur l'assistance de la communauté internationale, notamment le système des Nations Unies. Pour cette raison, la délégation zambienne demande des ressources accrues pour les programmes et activités intéressant le développement de l'Afrique. Avec l'aide des partenaires de développement de l'Afrique, l'objectif que représente l'élimination de la pauvreté en Afrique et l'amélioration des conditions de vie de sa population pourra être atteint.

La séance est levée à 18 h 15.